



## **EXTRAIT DE PÉTITION** **(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 551 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** les stages dans les secteurs publics et parapublics, incluant les stages en santé, en éducation, dans les services sociaux et dans les services de sécurité publique ne sont toujours pas rémunérés, alors que les professions du secteur privé et les entreprises bénéficient d'un crédit d'impôt pour en faciliter la rémunération;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail effectué par les stagiaires va bien au-delà de simples activités pédagogiques et représente du travail réel bénéficiant à l'entièreté de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** la non-rémunération des stages aggrave d'année en année la précarité étudiante qui atteint présentement un sommet en cette année marquée par la crise du logement et la rapide augmentation du coût de la vie;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes d'études touchés par les stages non rémunérés obligatoires mènent généralement à des professions typiquement féminines, exacerbant ainsi les inégalités genrées systémiques au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la non-rémunération des stages ne fait que contribuer à la dévalorisation des professions typiquement féminines sur le sol québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mêmes professions sont en criant manque de main-d'œuvre au Québec et que la rémunération des stages représenterait un outil majeur de recrutement et de rétention pour les programmes d'études visés.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale de légiférer afin de rendre la rémunération de tous les stages obligatoires et de débloquer les fonds pour créer un programme ayant comme objectif de faciliter cette rémunération.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Alexandre Leduc**  
**Député d'Hochelaga-Maisonneuve**

**25 janvier 2024**

---

**Date de signature de l'extrait**